

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE

**Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion  
TAAZOUR**

**Programme National Tekavoul de Transferts Sociaux**



**Termes de références pour le recrutement d'une  
structure Nationale d'accompagnement AGR  
pour l'accompagnement des ménages de la zone  
d'extension (Hodh Charghi) en inclusion  
économique**

**Janvier 2025**

## 1. Contexte :

Le Gouvernement avec l'aide de la Banque Mondiale a obtenu un financement pour le projet d'appui aux filets sociaux PASyFiS qui est actuellement dans sa deuxième phase dont l'objectif de développement est : d'accroître l'efficacité et l'efficience du système national de filets sociaux adaptatifs et sa couverture des ménages pauvres et vulnérables par des transferts sociaux ciblés, y compris dans les communautés de réfugiés et d'accueil.

Le projet PASyFiS II s'articule autour de quatre composantes. La composante 1, vise à améliorer l'efficacité des programmes sociaux du gouvernement en mettant à jour le Registre Social, en l'améliorant et en favorisant son utilisation. Cette composante est mise en œuvre par la Délégation Générale Taazour, qui supervise le Registre Social. La composante 2 est axée sur l'amélioration de l'inclusion socio-économique des ménages pauvres en renforçant et en étendant le Programme de transferts sociaux Tekavoul, en appuyant une stratégie adéquate de re-certification et de sortie pour les anciens bénéficiaires de Tekavoul et en facilitant leur inscription au registre d'état civil. Cette composante est également mise en œuvre par la Délégation Générale de Taazour. La composante 3 renforce le système de réponse aux chocs pour les ménages vulnérables aux chocs climatiques en développant davantage le système d'alerte précoce (SAP), le programme d'Elmaouna et la stratégie de financement de la réponse aux chocs et en fournissant une composante de réponse aux urgences (CERC). Cette composante est mise en œuvre par le CSA et Taazour. La composante 4 appuie la coordination et la gestion du projet et est mise en œuvre par la Délégation Générale de Taazour.

Tekavoul avait déjà élaboré en collaboration avec une Firme internationale de consultance (Pluri-EX) des modules de formation sur les compétences de vie, l'entrepreneuriat, et l'accompagnement d'activités génératrices de revenus dans le cadre des activités d'inclusion économique pour les ménages sortant du programme dans les premières zones d'intervention de Tekavoul (M'bout, Guidimagha, Kankossa et Barkeole).

Le paquet d'inclusion économique comprend : (a) L'accompagnement pré-crédation (idéation, entrepreneuriat, compétences transversales et mise en place des structures villageoises) ; b) Micro-subvention pour le lancement de l'activité professionnelle et ; c) l'accompagnement post-crédation.

Des afflux de réfugiés ont eu lieu en Mauritanie en 2022 et 2023. Si certains s'installent dans le camp de M'bera, un nombre important de réfugiés s'installe dans les villages voisins ; ce qui exacerbe les tensions avec les communautés d'accueil liées à l'accès aux services de base et aux ressources naturelles limitées. Afin de répondre à cette situation, il y a un besoin explicite et une demande de fournir plus de soutien par le biais du système national de filets de sécurité. Alors que l'on s'attend à de nouvelles arrivées, il est urgent d'en atténuer l'impact en promouvant des moyens de subsistance durables pour les ménages en situation de pauvreté parmi les réfugiés et les communautés d'accueil.

Le financement additionnel 2 octroyé pour assurer la continuité des activités de base et pour développer et ajuster les activités du programme de filets sociaux a prévu l'accompagnement de 5000 nouveaux bénéficiaires en inclusion économique dans la zone du Hodh Charghi (parmi les réfugiés et les populations hôtes).

L'accompagnement des bénéficiaires du Hodh Charghi à travers un parcours d'inclusion économique ajusté et révisé constitue une phase expérimentale qui pourra être mise à l'échelle

dans la prochaine phase du projet qui permettrait ainsi d'aller vers un système de filets sociaux productifs.

C'est dans cette optique que les présents TDR ont été élaborés pour recruter une structure nationale pour assurer la mission d'accompagnement AGR des bénéficiaires de la zone d'extension (HC).

## **2. Informations sur la manifestation d'intérêt :**

### a) Participation au marché :

La participation à la manifestation d'intérêt est ouverte à égalité de conditions à toutes les ONGs opérant dans le pays dans le domaine de développement local.

### b) Nombre de ménages à accompagner et zone d'intervention :

La mission d'accompagnement concerne 5000 ménages dans la Wilaya du Hodh Charghi.

## **3. Informations spécifiques sur le parcours d'accompagnement en inclusion économique :**

Le parcours vise à accompagner 5000 ménages des bénéficiaires au niveau de six Moughataas de la Wilaya du Hodh Charghi (Bassisknou, Adel Bagrou, Amourj, Néma, Timbédra et Djigueni) dont 2500 de la population d'accueil et 2500 des réfugiés pour renforcer leurs capacités à travers l'encadrement, la formation et le soutien financier pour les aider à élaborer et exécuter des activités génératrices de revenus (AGR). Pour cela, il est prévu de :

### **3.1. Sélection des bénéficiaires :**

Les bénéficiaires du paquet d'inclusion économique de la zone d'extension sont sélectionnés par le programme Tekavoul et le Registre Social sur la base des critères suivants :

- Etre bénéficiaires de Tekavoul pour la population d'accueil,
- Avoir un N° identifiant pour les réfugiés,
- Age moins de 50 ans,
- Etre membre d'un ménage.

### **3.2. Le parcours d'inclusion économique :**

Ce processus se compose de trois phases : (i) l'accompagnement pré-crédation ; (ii) les subventions monétaires ; et (iii) l'accompagnement post-crédation. Ces services s'adresseront aux membres des ménages sélectionnés dans le cadre de la mission d'accompagnement dédiée à la zone d'extension comme étant une phase pilote des filets sociaux productifs. Dans le cas où les AGR semblent avoir du potentiel, les accompagnateurs devront mettre ces AGRs en relation avec des institutions de micro-finance et/ou autres financements disponibles.

Il est prévu que ce parcours subisse quelques changements du fait de la nécessité d'adapter les modules aux futurs bénéficiaires.

## **L'accompagnement pré-crédation (idéation, entrepreneuriat, compétences transversales).**

Cette activité a pour objectif d'aider les bénéficiaires à avoir des idées de projet et de donner à ces mêmes bénéficiaires les compétences de base pour la gestion d'une AGR. Elle vise

également à créer les conditions favorables pour une meilleure cohabitation entre les deux groupes (Population d'accueil et Réfugiés).

Cette première phase doit déboucher sur l'élaboration d'un bref plan individuel d'utilisation de la micro-subvention.

Cet accompagnement pourra comprendre entre autres ; les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- Module(s) sur l'idéation : ces modules pourront utiliser les méthodologies existantes en Mauritanie (telles que TRIE ou MORAINÉ) qui seront adaptées, et la technicité de ces AGRs en termes de compétences techniques et qualification,
- Module(s) d'accompagnement de pré-crédation : Ces modules d'accompagnement de pré-crédation comprendront des mises en situation afin d'étudier les aspects suivants : confiance en soi, mieux géré ses émotions, accepter l'autre, entraide, comprendre ses concurrents, distribuer son produit/service, notions de marketing, le pricing de son produit/service, notions de planifications financières (pour comprendre la future rentabilité du produit), comptabilité basique financière, gestion de ses dépenses et recettes),
- Un coaching personnalisé par téléphone ou en présentiel en moyenne de 30 min toutes les 2 semaines. Ce coaching sera plus intensif entre la fin de la formation et la soumission de package pour la subvention afin d'aider le bénéficiaire à développer son idée d'AGR,
- Des exercices pratiques entre chaque séance de formation,
- Des compétences transversales liées à l'entrepreneuriat : savoir pitcher son produit, savoir vendre son produit, résilience face à l'échec, confiance en soi, comprendre sa personnalité dans un groupe, savoir gérer ses émotions, entraide, accepter l'autre, etc,
- Des modules sur les comportements et techniques d'adaptation aux changements climatiques,
- Des modules à destination des femmes et/ou de leur mari pour les bénéficiaires femmes qui sont mariées et sont susceptibles de faire face à des pressions familiales,

Les méthodologies seront adaptées selon le principe suivant : des exercices pratiques donnés chaque semaine pour pratiquer les notions apprises, des mises en situation avec travail de groupe pour bien comprendre les modules de formation, supports méthodologiques adaptés aux groupes bénéficiaires. Par exemple, chaque groupe se verra allouer un projet d'entreprise qui sera repris pendant toute la durée de la formation pré-crédation.

### **Organiser l'accompagnement pré-crédation**

Cet accompagnement consiste à proposer des formations en idéation, entrepreneuriat, compétences transversales qui seront organisées par la structure sélectionnée dans le cadre d'un appel à propositions.

La durée proposée pour ces formations est d'environ 10 jours, qui se décomposeraient comme suit : compétences transversales (4 jours), entrepreneuriat (4 jours) et, idéation (2 jours). A noter qu'à raison de trois journées par semaine, ces formations s'étalent sur 3 semaines et seront entrecoupées d'exercices pratiques.

S'en suivra une période de 4 semaines pendant laquelle le bénéficiaire sera suivi par le coach/facilitateur à raison de deux heures par semaines afin de finaliser son idée et son plan de mise en œuvre pour cette idée. Ce coaching de proximité devra comprendre une partie en

présentiel et une autre via Watsa pp/téléphone aussi. En effet, cet accompagnement aboutira à l'élaboration d'un plan d'utilisation de la dotation (budget simple et calendrier d'utilisation de la dotation). Néanmoins, la validation du projet (et donc l'octroi de la subvention) se fera sur la base d'un pitch par le bénéficiaire par vidéo, envoyé à Tekavoul (Responsable de la sous composante 2.2) pour validation.

Tekavoul aura la charge de choisir aléatoirement certains dossiers (plan d'affaires et pitches vidéo) pour vérification de la qualité des prestations offertes et de l'adhésion des bénéficiaires à leur projet. Chaque coach ayant entre 40 à 60 bénéficiaires suivis, Tekavoul vérifiera 10 dossiers par coach.

### **Valider les plans d'utilisation de la dotation**

Les coaches/formateurs-trices seront en charge d'aider les bénéficiaires à préciser leur idée de projet sous la forme d'un plan d'utilisation de la subvention. Ils doivent valider ces plans, ce qui signifiera que le bénéficiaire a une idée suffisamment mature pour être présentée au comité de sélection et pour être lancée.

### **Subventions monétaires**

Cette activité a pour objectif de soutenir l'accès au financement des bénéficiaires. Une fois l'accompagnement terminé, les bénéficiaires devront pitcher en vidéo. Cette vidéo sera envoyée au responsable Tekavoul de la sous composante pour validation. Le responsable Tekavoul de la sous composante peut vouloir tester la validité du pitch avec certains entrepreneurs ou groupes d'entrepreneurs.

La micro-subvention doit être exécutée de préférence au niveau local à chaque fois que les conditions de réussite (marché) le permettent.

### **L'accompagnement post-crétion**

#### **Equiper les coaches/formateurs-trices d'outils et de méthodologie :**

La structure d'accompagnement AGR veillera à travailler pour élaborer un programme d'accompagnement post-crétion adapté aux idées de projet. Ce programme inclura les éléments suivants :

- Séances de « Partage » tous les 30 jours pendant les 3 derniers mois du cycle d'accompagnement où les bénéficiaires se retrouvent pour discuter de leurs problèmes (et/ou de leur réussite). Ces séances « Partage » devront comprendre des AGR avec du potentiel et des AGR qui rencontrent davantage de difficultés ;
- Modules d'entrepreneuriat post-crétion, notamment achat, comptabilité, approfondissement en marketing, formalisation des activités (sur la base des méthodologies GERME et CEFÉ mais adaptées). Ces modules pourront être complétés selon les problèmes communs identifiés. Ils pourront faire intervenir des experts extérieurs ;
- Modules de compétences transversales ;
- Un suivi mensuel et individuel par le coach/formateur-trice.

Au total, le bénéficiaire devra assister à deux séances « Partage » et au moins un module Entrepreneuriat, Sectoriel ou Compétences transversales par mois, soit au minimum 1 jour par

mois. La présence du bénéficiaire à ces modules sera déterminée par son coach selon les besoins du bénéficiaire.

### **Mise en œuvre du programme d'accompagnement post-crédation :**

Ce programme d'accompagnement sera mis en œuvre sur une durée de 3 mois, au cours de laquelle le bénéficiaire devra mettre en œuvre son plan d'action et ainsi démarrer son entreprise.

Des séances de partage seront organisées tous les 30 jours durant les derniers mois du cycle d'accompagnement afin de tirer les leçons apprises pour apporter le soutien adéquat et, améliorer d'avantage la mise en œuvre des microprojets.

Les coachs/formateurs-trices devront réaliser des bilans mensuels pour chaque bénéficiaire, qui comprendront : (i) la présence des bénéficiaires à leur accompagnement ; (ii) un suivi de l'utilisation de la subvention ; (iii) un état des lieux de là où en est l'AGR. Ces bilans seront communiqués au responsable de l'inclusion économique de Tekavoul.

### **Adaptation du paquet d'inclusion économique**

Comme mentionné précédemment, le paquet actuel IE sera adapté au cours des prochains mois pour répondre aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil, en se concentrant sur trois domaines clés :

- a) cohésion sociale : il peut s'agir de sensibilisation au niveau communautaire et d'activités de groupe entre les réfugiés et les communautés d'accueil ;
- b) moyens de subsistance durables : compte tenu des tensions existantes autour des ressources naturelles et de l'impératif d'adaptation au changement climatique, le programme fournira un soutien supplémentaire aux ménages pour qu'ils identifient et s'engagent dans des activités durables ;
- c) compétences socio-émotionnelles : compte tenu des conséquences psychologiques du déplacement, les composantes du programme relatives aux compétences socio-émotionnelles seront renforcées.

La durée du parcours proposé - actuellement comprise entre 9 et 12 mois - sera réduite à 6 mois pour faciliter la mise en œuvre et la mise à l'échelle.

## **4. Finalité et objectifs spécifiques :**

La finalité de cet encadrement est d'aider les ménages bénéficiaires à une meilleure cohabitation et réussir leurs microprojets afin d'améliorer leurs conditions de vie à travers le renforcement de leurs capacités.

Les objectifs spécifiques de l'encadrement sont les suivants :

- Renforcer les connaissances des bénéficiaires afin de développer leurs capacités à gérer des situations et prendre des décisions. Il s'agit avant tout de développer des attitudes positives,
- Renforcer les compétences des ménages bénéficiaires en gestion et organisation,
- Renforcer la cohésion sociale,
- Adopter un comportement adapté aux changements climatiques,
- Aider les ménages bénéficiaires à bien choisir leurs microprojets,
- Aider les ménages bénéficiaires à élaborer leurs plans d'utilisation,
- Aider les ménages bénéficiaires à assurer une gestion pérenne et viable de leurs microprojets.

## 5. Résultats attendus :

- Les ménages bénéficiaires sont plus confiants et plus autonomes,
- Les ménages bénéficiaires intègrent leurs milieux socio-économiques,
- Les ménages bénéficiaires ont adopté de nouveaux comportements adaptés aux changements climatiques,
- Les ménages bénéficiaires sont capables d'identifier et de choisir leurs propres microprojets,
- Les ménages bénéficiaires sont capables d'établir leurs plans d'utilisation,
- Les compétences des ménages bénéficiaires en matière de gestion et d'organisation sont améliorées,
- Les ménages bénéficiaires ont une meilleure capacité à s'autofinancer.

## 6. Mandat de la structure d'accompagnement AGR :

- Organiser des ateliers de formations dans le cadre d'accompagnement des bénéficiaires (en compétences de vie plus particulièrement les aspects socio-émotionnels et la cohésion sociales, entrepreneuriat, techniques d'adaptation aux changements climatiques et, en idéation.) au profit des ménages bénéficiaires en se référant aux outils et supports conçus et développés par l'ONG de consultance,
- Aider les ménages bénéficiaires à réaliser une étude de marché sommaire afin de faire le bon choix de leurs microprojets,
- Aider les ménages bénéficiaires à établir leur plan d'utilisation et pitcher leurs activités auprès de Taazour,
- Organiser deux séances de partage tous les 30 jours durant l'accompagnement post-crédation afin d'apporter le soutien adéquat et, tirer les leçons apprises de la mise en œuvre des microprojets.
- Produire et remettre de manière régulière les rapports de suivi demandés.
- Capitaliser, produire et remettre le rapport de qualité d'accompagnement.

## 7. Budget et rémunération :

Les offres financières proposées par la structure d'accompagnement AGR seront TTC (Toutes Taxes Comprises) et devront prendre en compte toutes les dépenses afférentes à la réalisation de la mission d'encadrement des ménages bénéficiaires durant toute la période du contrat (coûts des ressources humaines, et celui d'encadrement rapproché ainsi que les moyens de mobilité, etc..) et le coût des ateliers de formation des bénéficiaires (restauration, nuitées des bénéficiaires et leurs frais de transport ; lieux de formation, kits..).

Les offres financières devront respecter la structure suivante (les activités sont données à titre d'exemple) :

**Tableau1. Budget de la mission d'accompagnement.**

Activité	Unité	Nombre d'unités	Coût unitaire (MRU)	Coût total (MRU)
<b>A. Ressources humaines</b>				
Mensualité du coordinateur de la				

mission superviseur				
Mensualité du superviseur				
Mensualité du coach				
Autres				
<b>B. Fonctionnement</b>				
Transport				
Matériels, outils didactiques				
Frais généraux				
<b>C. Ateliers de formations</b>				
Autres				
TOTAL (HTT)				
Droits, Taxes ou Impôts				
TOTAL (TTC)				

## 8. Chronogramme prévisionnel de la mission d'accompagnement des ménages :

Le tableau 3 ci-dessous détaille le calendrier prévisionnel du lancement de la mission d'accompagnement pour les ménages bénéficiaires, plus spécifiquement, l'accompagnement pré-création, l'assistance des bénéficiaires dans l'établissement de leurs plans d'utilisation et l'accompagnement post-création.

**Tableau 3. Calendrier prévisionnel du lancement de la mission d'accompagnement**

Activités	Juil 2025	Aout 2025	Sept 2025	Oct 2025	Nov 2025	Déce 2025	Janv 2026	Fév 2026
Formation des coachs								
Information des bénéficiaires								
Accompagnement pré-création (3 mois)								
Octroi subvention 1								
Accompagnement post-création (3 mois)								
Rapport de fin de mission capitalisant la mission								

## 9. Tâches spécifiques à réaliser par la structure d'accompagnement AGR :

### Tâche 1 – Disponibiliser les coachs qualifiés et un superviseur pour qu'ils soient formés par la Firme de consultance AGR :

La Firme de consultance AGR recrutée pour l'adaptation des modules d'inclusion économique déjà élaborés dans le cadre d'accompagnement des premières sera en charge de la formation des coachs/formateurs. A cet effet, la structure d'accompagnement AGR est appelée à mobiliser dès sa signature du contrat le nombre de coachs nécessaires pour couvrir les besoins

en matière d'accompagnement dans sa zone tout en tenant compte du nombre de ménages à encadrer (le ratio est estimé à 1 coach pour environ 50 ménages, 1 superviseur pour 15 animateurs et 1 coordinateur).

**Tâche 2 – Mission d'accompagnement pré-crédation des ménages :**

La structure d'accompagnement AGR est appelée à assurer l'accompagnement des bénéficiaires durant la phase de pré-crédation qui est estimée à 2-3 mois au travers des ateliers de formations (voir détails dans la présentation du parcours d'inclusion économique).

**Tâche 3 - Assister les ménages bénéficiaires dans leur choix et établissement des plans d'utilisation :**

Les coaches sont appelés à assister les ménages bénéficiaires dans le choix de leurs activités et dans l'élaboration des plans d'utilisation de la subvention afin de garantir la réussite des microprojets. Cette assistance consiste à la réalisation d'une étude sommaire du marché, pitcher en vidéo, le choix de l'emplacement du microprojet et l'achat et le transport des marchandises/matériels.

**Tâche 4 - Accompagnement post-crédation :**

La structure d'accompagnement AGR est appelée à assurer l'accompagnement des bénéficiaires durant la phase de post-crédation qui est estimée à 3 mois au travers des séances de partages qui devront être organisées en deux temps (tous les 30 jours) pendant les 3 derniers mois du cycle d'accompagnement (voir détails dans la présentation du parcours d'inclusion économique).

**Tâche 5 – Evaluation :**

La performance de la structure d'accompagnement sera jugée sur les aspects suivants :

- Satisfaction des bénéficiaires sur la qualité de l'accompagnement et la présence des coaches : l'équipe de Tekavoul sera en charge de contacter un échantillon aléatoire de bénéficiaires afin de collecter cette information,
- Nombre de plaintes liées au service d'accompagnement collectées auprès de l'équipe de Tekavoul,
- Qualité des pitches collectés pour la première tranche de la subvention,
- Nombre d'AGRs ayant réussi à réaliser leurs premières ventes à 2 mois après la première tranche de la subvention.

Les livrables suivants sont attendus de la structure d'accompagnement AGR :

- (i) Phase d'accompagnement pré-crédation : rapport contenant les fiches de présence pour chaque module, un rapport de suivi mensuel pour chaque bénéficiaire contenant les heures de présence en formation, les formations suivies, le nombre d'heures en coaching individuel, problèmes rencontrés et solutions adoptées ;
- (ii) Présentation des dossiers pour la subvention pour chaque bénéficiaire contenant : un plan d'affaire simplifié, un plan d'utilisation de la subvention et un pitch vidéo ;
- (iii) Phase d'accompagnement post-crédation : rapport contenant les fiches de présence pour chaque module, rapport contenant les fiches de présence des séances de partage, un rapport de suivi mensuel contenant le plan d'accompagnement prévu

pour le mois qui vient, la bonne exécution du plan d'accompagnement qui était prévu sur le mois précédent et, rapport de fin de mission capitalisant l'expérience.

## 10. Paiements et livrables par tranche :

<b>Livrables</b>	<b>Echéances (mois après signature du contrat)</b>	<b>Paiement (% de la valeur du contrat)</b>
Signature du contrat et déploiement des équipes sur le terrain	Mois 1	20
Rapport de fin de formation des coachs et information	Mois 2	20
Livrables phase d'accompagnement pré-crédation: rapport contenant les fiches de présence pour chaque module, un rapport de suivi mensuel pour chaque bénéficiaire contenant les heures de présence en formation, les formations suivies, le nombre d'heures en coaching individuel et les problèmes rencontrés et les solutions adoptés.	Mois 2 et 3	30
Livrables phase d'octroi de la subvention : présentation des dossiers pour la subvention pour chaque bénéficiaire contenant : un plan d'affaire simplifié, un plan d'utilisation de la subvention et un pitch vidéo.	Mois 4	10
Livrables phase d'accompagnement post-crédation : rapport contenant les fiches de présence pour chaque module, un rapport de suivi mensuel contenant le plan d'accompagnement prévu pour le mois qui vient, la bonne exécution du plan d'accompagnement qui était prévu sur le mois précédent, capitalisation de la mission d'accompagnement.	Mois 5, 6 et 7	20

## 11. Profil de la structure d'accompagnement AGR :

La structure doit :

Être légalement constituée depuis plus de cinq ans (05) ans avec un récépissé officiel.

- Avoir au moins deux expériences en formation en entrepreneuriat et/ou activités génératrice de revenus d'ampleur similaire en termes de nombre de bénéficiaires et de groupe cible
- Fournir la preuve dans la conception et l'exécution de cinq (05) projets d'ampleur similaire avec des attestations de services faits (ou autres justificatifs)
- Fournir la preuve de réalisation d'au moins 2 projets financés par l'IDA et/ou d'autres bailleurs reconnus de préférence au Hodh Echargui

- Avoir une expérience avérée dans la formation et la mise en œuvre de micro-projets ;
- La présentation de tout autre document valorisant l'expérience de la structure est un atout
- Avoir au moins deux expériences en compétences transversales pour des bénéficiaires souhaitant développer et/ou développant leur AGR,
- La connaissance de la zone d'intervention est considérée comme un atout.

### **Profil des spécialistes de l'équipe :**

**Profil 1 :** Coordinateur de la mission. Il/elle doit justifier les qualifications suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC+5 minimum) en économie, droit, gestion, sciences sociales ou dans des domaines similaires ;
- Avoir une certification en management ;
- Disposer d'une expérience professionnelle pertinente en matière de gestion des projets de développement ;
- Avoir des compétences en matière de conception et mise en œuvre des programmes/projets de développement ;
- Avoir des compétences en matière de suivi & évaluation ;
- Une bonne connaissance du contexte des zones cibles est un atout ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point...)
- Bonne maîtrise des langues de Français et l'Arabe ;
- Connaissance des langues nationales est un atout.

**Profil 2 :** Superviseur. Il/elle doit justifier les qualifications suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC+4 minimum) en formation, en sciences sociales ou dans des domaines similaires ;
- Avoir une certification en formation ;
- Avoir au moins supervisé des activités d'animation aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural dans des domaines d'entrepreneurs et/ou porteurs de projet AGR ;
- Ayant encadré au moins 1 fois des animateurs en matière d'entrepreneuriat ;
- Avoir animé des formations au profit des groupes à niveau d'éducation faible ou analphabète ;
- Avoir une expérience au moins de 2 ans dans le suivi et le coaching des formateurs ;
- Une bonne connaissance du contexte des zones cibles est un atout,
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point..),
- Bonne maîtrise des langues de Français et l'Arabe,
- Disposer d'une expérience professionnelle pertinente en formation des groupes à besoins spécifiques est un atout,
- Connaissance des langues nationales est un atout.

**Profil 3 :** Animateur/coach. Il/elle doit justifier les qualifications suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement (BAC au minimum ou un certificat professionnel en formation/animation),
- Avoir une expérience pertinente dans l'animation et coaching,
- Avoir participé à 2 missions de coaching/animation personnalisé auprès d'entrepreneurs et/ou porteurs de projet AGR,
- Avoir au moins 2 expériences en animation ou coaching au profit d'un groupe à niveau d'éducation faible ou analphabète,
- Maitrise de l'outil informatique (Word, Excel.),
- Connaissance des langues Française et Arabe,
- Connaissance des langues nationales est un atout,
- Une bonne connaissance du contexte socio-économique de la zone cible est un atout.

## **12. Modalités de sélection :**

La structure d'accompagnement sera sélectionnée sur la base du mode de sélection basée sur la qualité technique et le coût (SBQC) en accord avec les procédures de Sélection des Consultants définies dans les Directives de la Banque Mondiale : Règles de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d'investissement, en date de juillet 2016 (« Règles de Passation de Marchés »), revue en Novembre 2017 et Août 2018.